



Aspects financiers

Week-end ou session où le compagnon prend soin de sa croissance

Y voir clair sur l'engagement, Un pas de plus en compagnonnage

Retraites, haltes spirituelles

Les frais des formations / sessions

Les animateurs : tous leurs frais sont payés. Mais ils peuvent participer aux frais de repas, et/ou faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais.

Idem pour l'équipe logistique au service de la session si elle est présente sur place.

Les participants :

Hébergement	Frais à la charge du participant
Repas	Frais à la charge du participant
Transport	Frais à la charge du participant
Solidarité	<ul style="list-style-type: none">- le participant est invité à payer le coût réel (hébergement, repas) mais avec discernement : si c'est trop lourd, il donne ce qu'il peut et fait appel à la solidarité de la communauté.- pour celles et ceux qui le peuvent, il est proposé de donner plus que le coût annoncé.

Remarques :

- Les frais généraux (salle, matériel, animation, ...) sont systématiquement pris en charge par la Communauté.
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier** de la Communauté régionale (ou de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en **anticipant la demande** dans la mesure du possible.

Le rôle du trésorier

Si plusieurs Communautés régionales organisent ensemble un week-end, peu importe quel est le trésorier qui fait le chèque, c'est bien la Communauté qui paie et non" le national "qui n'a pas d'existence autre que celle de Communauté. L'important est de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

C'est le trésorier² qui paie tous les frais engagés et qui récupère les participations.

Pour les sessions où il est demandé de payer des arrhes : les chèques d'arrhes sont envoyés à la personne en charge des inscriptions qui les transmet au trésorier². A la fin de la session, les frais de repas (et autres frais le cas échéant) sont collectés par le responsable de l'équipe d'animation de la session, qui les remet ensuite au trésorier².